



L'état civil au service des citoyens !

ENR/DPC-EC/VV/ V0.0-1376

## Demande de changement de prénom

### ● A quel service s'adresser ?

**Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat Civil -**

Place du Mercadal – BP70167 - 09101 PAMIERES CEDEX

Tel : 05.61.60.95.49– Fax : 05.61.60.94.80

**Courriel** : [etat.civil@ville-pamiers.fr](mailto:etat.civil@ville-pamiers.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi jusqu'à 19h

### ● De quoi s'agit-il ?

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime. La demande peut tout aussi bien concerner une modification, adjonction ou suppression d'un ou plusieurs prénoms, de même que les modifications de l'ordre des prénoms.

### ● Qui peut déposer la demande ?

#### ➤ POUR UN MAJEUR

Dépôt de la demande par l'intéressé en personne

#### ➤ POUR UN MAJEUR SOUS TUTELLE

Demande faite par son tuteur

Présence obligatoire du tuteur ET du majeur sous tutelle au dépôt de la demande

#### ➤ POUR UN MINEUR DE PLUS DE 13 ANS

Consentement obligatoire de l'enfant

Présence obligatoire du représentant légal ET de l'enfant au dépôt de la demande

#### ➤ POUR UN MINEUR DE MOINS DE 13 ANS

Dépôt de la demande par son ou ses représentants légaux

### ● Où faire la demande ?

La demande peut être faite à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance de l'intéressé.

**L'IMPRIMÉ DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM À COMPLÉTER ET À SIGNER EST À RETIRER EN MAIRIE, SERVICE ETAT-CIVIL OU À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DE LA VILLE DE PAMIERES ([www/ville-pamiers.fr](http://www/ville-pamiers.fr)).**

**DEPÔT DU DOSSIER UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**



Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat-Civil  
Place du Mercadal - BP70167 - 09101 PAMIERES CEDEX – Tél : 05.61.60.95.00



ENR/DPC-EC/VV/ V0.0-1376

## Demande de changement de prénom

### ● A quel service s'adresser ?

**Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat Civil -**

Place du Mercadal – BP70167 - 09101 PAMIERS CEDEX

Tel : 05.61.60.95.49– Fax : 05.61.60.94.80

**Courriel :** [etat.civil@ville-pamiers.fr](mailto:etat.civil@ville-pamiers.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mardi jusqu'à 19h

### ● De quoi s'agit-il ?

Toute personne peut demander à changer de prénom si elle justifie d'un intérêt légitime. La demande peut tout aussi bien concerner une modification, adjonction ou suppression d'un ou plusieurs prénoms, de même que les modifications de l'ordre des prénoms.

### ● Qui peut déposer la demande ?

#### ➤ POUR UN MAJEUR

Dépôt de la demande par l'intéressé en personne

#### ➤ POUR UN MAJEUR SOUS TUTELLE

Demande faite par son tuteur

Présence obligatoire du tuteur ET du majeur sous tutelle au dépôt de la demande

#### ➤ POUR UN MINEUR DE PLUS DE 13 ANS

Consentement obligatoire de l'enfant

Présence obligatoire du représentant légal ET de l'enfant au dépôt de la demande

#### ➤ POUR UN MINEUR DE MOINS DE 13 ANS

Dépôt de la demande par son ou ses représentants légaux

### ● Où faire la demande ?

La demande peut être faite à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance de l'intéressé.

**L'IMPRIMÉ DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM À COMPLÉTER ET À SIGNER EST À RETIRER EN MAIRIE, SERVICE ETAT-CIVIL OU À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DE LA VILLE DE PAMIERS ([www/ville-pamiers.fr](http://www/ville-pamiers.fr)).**

**DEPÔT DU DOSSIER UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**



**Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat-Civil  
Place du Mercadal - BP70167 - 09101 PAMIERS CEDEX – Tél : 05.61.60.95.00**



L'état civil au service des citoyens !

ENR/DPC-EC/VV/ V0.0-1376

JUSTIFICATIFS D'IDENTITE ET DE RESIDENCE	JUSTIFICATIFS DE L'INTERET LEGITIME DE LA DEMANDE	PIECES A FOURNIR EN FONCTION DE LA SITUATION
<p><b>Copie intégrale</b> de l'acte de naissance de moins de 3 mois</p> <p><b>Une pièce d'identité</b> en cours de validité de la personne concernée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour un mineur : pièce d'identité en cours de validité de l'enfant et pièce d'identité en cours de validité du ou des représentants légaux.</li> <li>- Pour un majeur sous tutelle : pièce d'identité en cours de validité du majeur et pièce d'identité en cours de validité du tuteur ; copie de la décision judiciaire désignant le tuteur</li> </ul> <p><b>Un justificatif de domicile</b> de moins de 1 an (Si vous habitez chez quelqu'un, cette personne doit vous fournir : une attestation sur l'honneur indiquant que vous résidez bien chez elle, copie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile récent à son nom)</p>	<p>L'intéressé devra remettre toute pièce justifiant de l'intérêt légitime du changement de prénom (liste ci-dessous : non exhaustive). En fonction de votre situation, vous pouvez fournir :</p> <p><b>Enfance ou scolarité</b> : certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes, etc...</p> <p><b>Vie professionnelle</b> : contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, bulletins de salaire, etc...</p> <p><b>Certificats médicaux</b> établissant de vos difficultés rencontrées par le port d'un prénom déterminé</p> <p><b>Vie administrative</b> : copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile, etc...</p>	<p>Pour mettre à jour l'ensemble des actes de l'Etat Civil, suivant votre situation, fournir :</p> <p>La <b>copie intégrale</b> de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'acte de naissance de l'époux ou du partenaire de Pacs</li> <li>. l'acte de naissance de chacun des enfants</li> <li>. l'acte de mariage</li> </ul> <p>Le <b>livret de famille</b></p>

**ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS SONT À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER (SINON REFUS DU DOSSIER)**

		<b>PIECES A</b>
--	--	-----------------



**Mairie de Pamiers - Direction Population et Citoyenneté – Service Etat-Civil  
Place du Mercadal - BP70167 - 09101 PAMIERS CEDEX – Tél : 05.61.60.95.00**



L'état civil au service des citoyens !

ENR/DPC-EC/VV/ V0.0-1376

JUSTIFICATIFS D'IDENTITE ET DE RESIDENCE	JUSTIFICATIFS DE L'INTERET LEGITIME DE LA DEMANDE	FOURNIR EN FONCTION DE LA SITUATION
<p><b>Copie intégrale</b> de l'acte de naissance de moins de 3 mois</p> <p><b>Une pièce d'identité</b> en cours de validité de la personne concernée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour un mineur : pièce d'identité en cours de validité de l'enfant et pièce d'identité en cours de validité du ou des représentants légaux.</li> <li>- Pour un majeur sous tutelle : pièce d'identité en cours de validité du majeur et pièce d'identité en cours de validité du tuteur ; copie de la décision judiciaire désignant le tuteur</li> </ul> <p><b>Un justificatif de domicile</b> de moins de 1 an (Si vous habitez chez quelqu'un, cette personne doit vous fournir : une attestation sur l'honneur indiquant que vous résidez bien chez elle, copie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile récent à son nom)</p>	<p>L'intéressé devra remettre toute pièce justifiant de l'intérêt légitime du changement de prénom (liste ci-dessous : non exhaustive). En fonction de votre situation, vous pouvez fournir :</p> <p><b>Enfance ou scolarité</b> : certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes, etc...</p> <p><b>Vie professionnelle</b> : contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, bulletins de salaire, etc...</p> <p><b>Certificats médicaux</b> établissant de vos difficultés rencontrées par le port d'un prénom déterminé</p> <p><b>Vie administrative</b> : copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile, etc...</p>	<p>Pour mettre à jour l'ensemble des actes de l'Etat Civil, suivant votre situation, fournir :</p> <p>La <b>copie intégrale</b> de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. l'acte de naissance de l'époux ou du partenaire de Pacs</li> <li>. l'acte de naissance de chacun des enfants</li> <li>. l'acte de mariage</li> </ul> <p>Le <b>livret de famille</b></p>

**ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS SONT À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER (SINON REFUS DU DOSSIER)**

